

Assemblée départementale de Charente

L'assemblée départementale de Charente, s'est déroulée à Angoulême le Mercredi 20 Mars 2013, de 10h a 17h.

Le matin Dominique BOBIN, directrice de la délégation nous a présenté le rapport d'activité 2012 de la délégation de la Charente ; puis le directeur du service d'accompagnement à la vie sociale nous a présenté lui aussi le rapport d'activité de son service.

La matinée a été clôturée par un discours de remerciements de Jean-Marie COLL, administrateur de l'APF, qui a encouragé les adhérents à rester mobilisé pour que la situation avance.

Après le repas, l'après-midi a été consacré à un débat ayant pour thème : "Vie à domicile : liberté et limites". Au cours de ce débat, Catherine DESCHAMPS a présenté un historique concernant le maintien à domicile. Puis le directeur du SAVS de Charente a soulevé certaines interrogations et " problèmes" concernant la vie à domicile des personnes en situation de handicap. S'en est suivit le témoignage de Rémi GENDARME, élu au conseil départementale et particulier employeur.

Ensuite M. Lionel BARTHE, élu au conseil départemental de la délégation de l'Hérault, a été invité à présenter le service d'accompagnement à l'aide humaine en emploi direct mis en place à la délégation de l'Hérault ainsi que sa propre expérience en tant que particulier employeur.

La journée s'est terminée par un débat sur le sujet avec la quinzaine d'adhérents présents ainsi qu'avec un membre de la MDPH de Charente, et une responsable de l'ADMR.

Ces personnes ont été surprises par le fait qu'en Hérault, la maison départementale du handicap pouvait attribuer 24h, voire plus, d'aide humaine, alors qu'en Charente, l'aide est strictement plafonnée à un maximum 18h.

